

**Syndicat de l'Agriculture
Réunion du Conseil national
9, 10 et 11 avril 2014
Hôtel Fairmont, Winnipeg (MB)**

PROCÈS-VERBAL

Participants :

Exécutif national	Conseil national
Bob Kingston, président national (président de séance) Fabian Murphy, 1 ^{er} VPEN Glenn Miller, 2 ^e VPEN Rick Cormier, 3 ^e VPEN Milton Dyck, 4 ^e VPEN	Barb Kristjansson, MB, NO ON et Nunavut Marianne Beaudet, O. Qc Jean Cloutier, E. Qc Michele Jackson, S. AB Don Bouchard, O. Atl Ken Deobold, S. SK José Evangelho, SO ON Teri Friday, directrice nat. CCG (absente l'après-midi du 10 avril et le 11 avril) Terri Lee, O. CB et Yukon Danielle Moffet, directrice nationale MDN (absente le matin du 9 avril) Maria-Luiza Romano, E. C.-B. Patrick St-Georges, E ON Ottawa-Gatineau Sue Sullivan, E. Atl Mike Vanson, N. AB et T-N-O. Nancy Rogers, CFP et EFPC directrice nationale intérimaire Gus Mardli, directeur national des DP

Conseil national - Suppléant(e)s	Personnel
Karen Zoller, N.SK (suppléante) Richard Hilson, Centre ON (suppléant)	Larry Budge, agent d'administration Nathalie Cale, secrétaire-archiviste

Observateur
Herhald Mark, S. AB (VPR suppléant)

***Journée 1 - 9 avril 2014
Séance du matin***

1. Convocation

Le président national Bob Kingston, président de séance, déclare la séance ouverte à 9 h 10.

2. Observations liminaires – Affectations aux comités

Le président fait remarquer qu'il y a de nouveaux visages dans la salle, après quoi il donne diverses instructions.

3. Adoption de l'ordre du jour

Question de privilège – G. Mardli

Motion de G. Mardli pour réexaminer le vote consigné #6 – Point 4 – Modification au Titre 6, article 1 des Statuts : élimination de quatre postes de directeur(ric)e(s) nationaux(ales) – Page 12 – rapport du Comité des Statuts et des Règlements dans le procès-verbal de la réunion du Conseil national du Syndicat de l'Agriculture du 6 au 8 novembre 2013.

Motion jugée irrecevable.

Le président fait savoir à G. Mardli qu'il ne peut avancer cette motion du fait qu'il n'avait pas voté en sa faveur (conformément au vote consigné #6 du procès-verbal de la réunion du Conseil national du 6 au 8 novembre 2013).

Motion proposée par T. Lee, avec l'appui de B. Kristjansson, pour que soit réexaminé le vote consigné #6 – Point 4 – Modification au Titre 6, article 1 des Statuts : élimination de quatre postes de directeur(ric)e(s) nationaux(ales) – Page 12 – rapport du Comité des Statuts et des Règlements dans le procès-verbal de la réunion du Conseil national du Syndicat de l'Agriculture du 6 au 8 novembre 2013.

Le président indique que cette motion fera l'objet d'une discussion un peu plus tard au cours de la réunion (le point 20 a été ajouté - voir le rapport du Comité des Statuts).

Ajouts et changements :

Ajout du point 18 : Grievs de principe sur la gestion du rendement – P. St-Georges

Ajout du point 19 : Accumulation de grievv de classification – P. St-Georges

Motion proposée par S. Sullivan, avec l'appui de M. Romano, pour que l'ordre du jour soit adopté ainsi modifié.

Motion adoptée – À mains levées.

4. Heures des séances

Journée 1

De 9 h à midi

Points à l'ordre du jour

13 h 30 à 17 h

Points à l'ordre du jour

Journée 2

De 9 h à midi
11 h 30

Réunions des comités permanents
Visite des installations de l'hôtel Fairmont de
Winnipeg
Réunions des comités permanents

Journée 3

De 9 h à midi
13 h 30 à 17 h

Rapports des comités permanents
Derniers points à l'ordre du jour

Motion proposée par T. Friday, avec l'appui de S. Sullivan, pour que les heures des séances soient adoptées.

Motion adoptée – À mains levées.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil du 8 au 10 novembre 2013

Erreurs/Omissions

Erreur – Page 12 – Point 4 – Remplacer G. Miller par G. Mardli à deux endroits – G. Mardli

J. Evangelho fait remarquer que conformément aux Statuts, les procès-verbaux doivent être affichés dans les six semaines qui suivent notre réunion. Il semble que le processus ne respecte pas nos Statuts. F. Murphy fait savoir qu'il y a eu un problème pour faire afficher les procès-verbaux sur le site. Tous les procès-verbaux, sauf celui de la réunion du 6 au 8 novembre 2013, sont maintenant à jour. Le bureau national s'engage à respecter les lignes directrices précisées dans les Statuts.

Motion proposée par S. Sullivan, avec l'appui de T. Friday : que le procès-verbal de la réunion du Conseil du 8 au 10 novembre 2013 soit adopté.

Motion adoptée – À mains levées.

6. Affaires découlant du procès-verbal de la réunion précédente

Rapport sur les suivis

#1 – Temps de préparation payé

Cette question a été abordée au CCSPN. L'ACIA est d'accord pour que le comité soit mis sur pied et fonctionne. On a indiqué au nouveau président que cela ne s'est jamais produit. Un comité a été constitué il y a environ deux ans, lequel devait se pencher sur la question, mais il ne s'est jamais réuni. Nous avons proposé des noms de membres pour siéger au comité. Nous comptons sur

Rob MacDonald, de l'Ontario, Joe Berez de la C.-B., et nous avons aussi Romeo Leblanc mais celui-ci n'est plus avec nous. Par conséquent, si vous connaissez quelqu'un qui fait partie de l'hygiène des viandes depuis longtemps, de préférence une personne au niveau de la supervision qui est habituée à s'occuper des échéanciers, veuillez faire parvenir son nom au comité.

Suivi : Que les membres du Conseil envoient des noms de membres pour siéger à ce comité.

#2 – ACIA – Délai de la formation sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation

L'ACIA a accepté d'avoir recours au Programme d'apprentissage mixte (PAM) de l'AFPC et a déjà eu des réunions avec les directeurs du PAM, soit Catherine Gilbert et Dennis Trottier. Il existe une entente mais les finances n'ont pas été arrêtées (frais de service par exemple). Les représentant(e)s du PAM donneront la formation. B. Kingston ne savait pas trop comment procéder du fait qu'il y a des facilitateurs et facilitatrices ayant suivi une formation de l'ACIA pour donner des cours, par exemple sur la sensibilisation au harcèlement ou encore la santé et la sécurité. B. Kingston cherche à savoir si quelqu'un a des idées sur l'utilisation de ces formateurs et formatrices pour le cours sur l'obligation de prendre des mesures d'adaptation, ou bien si nous devrions avoir recours à ceux et celles du PAM.

S. Sullivan indique qu'on lui a fait dire qu'on ne peut avoir recours aux formateurs et formatrices du PAM dans ce domaine, que l'ACIA ne fait pas partie du SCT et que par conséquent elle ne peut avoir accès aux programmes du PAM.

Le président fait savoir au Conseil que l'ACIA peut se servir des documents du PAM pour l'ACIA. Si la formation est donnée par des facilitateurs et facilitatrices de l'ACIA, elle doit l'être conformément aux principes du PAM ou bien il lui faut alors payer pour que des formateurs et formatrices du PAM donnent le cours. Il y a des frais d'utilisation des facilitateurs et facilitatrices du PAM du fait que l'ACIA ne fait pas partie du plan et que cela n'a pas été négocié dans la convention collective. Si quelqu'un a de la difficulté à avoir accès à la formation du PAM, il lui est conseillé de le faire savoir au bureau national qui s'en occupera.

#3 - Sensibilisation au harcèlement

Dans le dernier procès-verbal de la réunion du CCSP, il est indiqué qu'il est temps d'avoir une autre séance de formation des formateurs et formatrices. Si vous êtes intéressé(e) par cette formation mixte sur la sensibilisation au harcèlement, ou bien si vous connaissez quelqu'un à l'ACIA qui le serait, veuillez communiquer leurs noms.

F. Murphy demande d'indiquer à mains levées qui a participé aux séances de sensibilisation au harcèlement et à la formation des formateurs et formatrices,

soit : J. Evangelho, M. Romano, J. Cloutier, R. Hilson, R. Cormier, B. Kristjansson et N. O'Neil.

Plusieurs membres du Conseil précisent que la sensibilisation au harcèlement ne marche pas et qu'elle n'est pas efficace. Il semble que certain(e)s gestionnaires et/ou nos membres qui donnent ce cours de formation n'ont pas les connaissances nécessaires pour répondre aux questions qui leur posées.

B. Kingston explique qu'il s'agit d'un processus mixte. Nous avons prévu des personnes de rang supérieur du milieu de la santé et de la sécurité, par exemple les coprésident(e)s des comités régionaux de la santé et de la sécurité ou ceux ou celles des comités sectoriels de la santé et de la sécurité, qui travaillaient déjà ensemble, possèdent les connaissances nécessaires et font preuve d'enthousiasme à donner cette formation. Si cela ne se produit pas ou bien si vous n'êtes pas d'accord avec les noms qui sont avancés, veuillez communiquer avec le bureau national et le président soulèvera la question à l'attention de Gérard Etienne.

On propose que toute personne qui donne cette formation précise bien que si un(e) employé(e) désire utiliser la Partie 20, elle en a le droit. Dans certains cas, la direction ne l'indique pas dans le cours. Le président explique que dans certains cours de formation nous avons distribué de l'information sur le harcèlement que nous avons dans la section *Info Clé* de notre site. Nous encourageons nos membres à avoir recours à notre processus sinon nous ne les représenterons pas.

Il y aura d'autres cours de formation et de sensibilisation découlant de la Partie 20. L'ACIA a conclu une entente avec nous pour avoir recours aux modules du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail. Il existe un module intitulé « *Présentation d'un programme de prévention de la violence dans le lieu de travail* » qui constituera un élément de formation pour les membres du Comité, les gestionnaires et toute autre personne intéressée par la Partie 20.

Le président indique par ailleurs au Conseil qu'il existe un document du SCT qui a été publié et qui explique aux ministères comment fonctionne la Partie 20. Ce document n'est pas absolument exact, du fait qu'on y retrouve quelques erreurs, mais il précise très bien que si un(e) employé(e)s désire que son problème soit traité en vertu de ce règlement, cela doit se faire. B. Kingston ajoute qu'une copie de ce document a été envoyée aux membres du Conseil.

#4 - Réforme de la classification – ACIA

La classification pour les groupes CR et AS (groupe PA – ACIA) en vertu du principe de l'égalité salariale pour un travail d'égale valeur, est en suspens depuis très longtemps maintenant. D'ailleurs, elle n'a même pas été examinée au sein de l'ACIA. M. Dyck va se pencher sur la question et voir s'il est possible de relancer le mécanisme. B. Kingston assurera le suivi avec M. Krebs.

Le président explique que ce dossier a été mis en attente depuis quelque temps déjà et qu'il avait été lié avec l'examen en cours effectué par le SCT, entrepris il y a environ maintenant trois rondes de négociations, et que les choses sont au point mort. Ce processus a été lancé pour devenir un système de classification universel pour la table PA. En outre, le SCT est allé un peu plus loin et a voulu réorganiser l'intégralité de la fonction publique, mais cette initiative s'est évaporée. Il s'agissait d'un processus négocié et nous ne savons pas pour quelle raison il a été retiré de la table, mais il s'appuyait là-dessus.

Suivi : Que M. Dyck se penche sur la question et cherche à savoir si les choses peuvent être relancées. B. Kingston assurera le suivi avec M. Krebs.

#5 – Réunions sur l'ÉE

Des discussions ont eu lieu au niveau national pour des réunions sur l'équité en matière d'emploi avec l'ACIA, aussi nous préparons l'ordre du jour. Nous allons essayer d'avoir des consultations avec le Comité des droits de la personne pour trouver des membres et obtenir ainsi une forte représentation aux divers comités sur l'équité en matière d'emploi. Nous en avons depuis un moment à AAC, mais à l'ACIA nous avons rencontré des problèmes sur la mise en place de tels comités, aussi aujourd'hui nous allons voir si nous pouvons trouver des membres intéressés à en faire partir et aider l'ACIA.

Certains membres du Conseil ont fait part de leur énervement envers l'ACIA car ils voulaient des sièges désignés par le syndicat alors que l'employeur voulait choisir les personnes qui siègeraient aux comités sur l'équité en emploi, à la place du syndicat.

Le président fait savoir que Gérard Etienne a été contacté et qu'on lui a demandé si nous devrions déposer un grief auprès d'EDSC qui s'occupe de la situation. On lui a fait remarquer qu'il y a de tels comités un peu partout au sein desquels nous n'avons aucun rôle, mais qu'il devrait exister une certaine collaboration. Nous avons aussi bien précisé que nous partageons la responsabilité avec l'employeur en matière d'ÉE du fait que la loi précise que nous collaborons avec lui en matière de développement, de mise en application, de modifications, etc. en ce qui a trait à l'ÉE. Gérard Etienne a reconnu qu'il devrait y avoir des sièges réservés au syndicat aux comités.

F. Murphy ajoute qu'il y a eu une réunion de planification il y a deux ou trois semaines à laquelle ont participé Gérard Etienne et plusieurs gestionnaires du pays, et qu'ils ont entendu le même message. Ils ont indiqué avoir de tels comités un peu partout au pays, qu'ils ouvriront la porte et inviteront des membres du syndicat à y siéger. Nous avons fait parvenir un courriel aux membres du Conseil sur les résultats de cette réunion pour qu'ils aient quelque chose à présenter à leurs gestionnaires.

Suivi : Que F. Murphy envoie un courriel aux membres du Conseil sur les résultats de la réunion.

#6 – Personnes compétentes pour les enquêtes

Une formation en la matière est en cours. Des personnes ont été désignées pour la suivre afin de devenir des personnes compétentes pour siéger aux équipes d'enquête de l'ACIA. Il se peut qu'il y ait des situations où on n'aura pas besoin de leurs services, notamment lorsque certaines questions sont trop sensibles, et qu'il soit alors décidé de les faire examiner par une personne de l'extérieur du ministère, mais pour la plupart il s'agit du modèle utilisé pour l'ACIA. Les personnes concernées ont reçu une adresse électronique et des mots de passe ainsi que des liens. Certains membres du Conseil font savoir que leurs noms figuraient sur la liste pour suivre la formation mais qu'ils n'ont pas reçu de courriel. On indique que le courriel de l'ACIA n'était pas bien précis. Il n'indiquait pas, par exemple, qu'il concernait la recherche de personnes compétentes pour une formation sur les enquêtes. Il comportait uniquement un mot de passe et des liens avec trois cours du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (*Enquête d'accident; La santé mentale : milieux de travail sains sur le plan psychologique, et La violence dans les milieux de travail de compétence fédérale – reconnaître les risques et prendre les mesures appropriées*). Il s'agit d'une priorité absolue; veuillez donc suivre cette formation lorsque vous recevrez le lien. En cas de problèmes, adressez-vous au bureau national.

Suivi : Que B. Kingston demande à l'ACIA d'envoyer les renseignements sur la formation à Mike Vanson et à Bronwyn Kurtz-Cooke.

#7 – Rapports des VPR à leurs sections locales

Le président fait savoir que très peu de VPR envoient leurs rapports à leurs sections locales avant la tenue de la réunion du Conseil national. Il tient à remercier ceux et celles qui l'ont fait. Par contre, pour ceux et celles qui ne l'ont pas fait, il les prie de les envoyer le plus rapidement possible. Cette exigence a été adoptée il y a plus de trois ans maintenant, afin de permettre aux VPR d'être en contact avec leurs sections locales avant la réunion du Conseil national. Cette façon de faire permet au Conseil de rester au courant de problèmes éventuels au sein d'une section locale et de forcer les VPR à avoir une conversation rapide avec celles-ci. Les VPR ont reçu un modèle et un questionnaire, et en s'en servant ils ou elles peuvent correspondre avec leurs sections locales et rédiger leurs réponses. Cela aide le Conseil national à se tenir au courant de ce qui se passe dans les sections locales. Ce questionnaire doit être rempli par le ou la VPR et non pas par les sections locales.

#8 – Demandes d'AIPRP

F. Murphy fait savoir que ces demandes ont été envoyées il y a maintenant déjà deux réunions du Conseil, et qu'elles concernaient des renseignements sur les primes. Nous avons reçu des rapports mais la plupart des renseignements qui y sont contenus ont été noircis, ce qui fait qu'il n'est pas possible d'en tirer des données utiles. Lorsque nous avons averti l'AFPC que les documents en

question avaient été noircis, elle nous a fait savoir qu'il s'agissait d'une question de confidentialité et que nous ne pouvions obtenir ces données. B. Kingston recontactera l'AFPC pour voir si nous pouvons aller plus loin. Quels que soient les renseignements reçus, nous les communiquerons aux membres du Conseil.

Suivis : Que B. Kingston communique avec l'AFPC, et que F. Murphy transmette au Conseil les renseignements reçus à l'issue des demandes d'AIPRP.

#9 – Lat 02 – MDN

F. Murphy et B. Kingston ont rencontré le nouveau LCol Perreault la semaine dernière pour discuter de problèmes à St-Jean et à Asticu, et des postes de niveau Lat 02. Le LCol Perreault a indiqué qu'il se pencherait sur la question.

Il y a maintenant des réunions de CSP régionales périodiques au MDN. La prochaine réunion est d'ailleurs prévue en juin. Des discussions auront lieu pour savoir s'il est justifié d'exclure les Lat 02. Ce dossier est en cours.

#10 – Manuel de référence AAC – Comités locaux SST

G. Miller précise que le Manuel de référence a été provisoirement approuvé à la dernière réunion du CNOSSST de mars, et qu'il a été envoyé à la traduction. Une fois le tout terminé et approuvé, G. Miller en enverra une copie au bureau national pour qu'elle soit distribuée aux membres du Conseil.

#11 – Campagne de recrutement Rand

F. Murphy précise qu'une autre campagne de recrutement Rand a été lancée conformément à une motion adoptée à la dernière réunion du Conseil. Nous sommes parvenus à faire adhérer 161 cotisant(e)s Rand sur 638. Le prix, soit une tablette Apple, a été remis à une personne tirée au sort, puis le site Web a été mis à jour.

#12 – Perte de salaire des membres de section locale assistant à des réunions locales

Ce point concerne les membres qui subissent une perte de salaire lorsqu'ils assistent à des réunions locales, et fait suite à la décision de l'Exécutif communiquée par la présidente nationale de l'AFPC à propos des feuillets T4. Le bureau national a décidé d'aider les sections locales en la matière. Le Syndicat de l'Agriculture est disposé à verser directement aux membres concernés leur salaire ainsi que les déductions correspondantes. Les fonds devraient être récupérés sur les rabais aux sections locales. À la fin de l'année, le bureau national émettra un feuillet T4 aux membres en question.

Ces demandes devraient venir des président(e)s des sections locales, accompagnées d'une copie au(à la) trésorier(ière), puis envoyées à L. Budge. Il devrait y avoir au moins deux personnes sur la liste de distribution. L. Budge

préparera un document afin de préciser le processus. Il est bon de noter que ce processus concerne la perte de salaire et non pas les demandes de remboursement de frais.

Suivi : Que L. Budge envoie des renseignements aux sections locales pour préciser le processus à suivre.

Séance de l'après-midi

7. Finances et communication

Ce point a été renvoyé au Comité des finances et des communications.

8. Bureau national

Des changements sont intervenus au sein du personnel du bureau national. Ainsi, E. Martel a remplacé S. Rochon lorsqu'elle a été détachée au bureau régional de Gatineau. Elle revenue à temps plein au bureau national, mais aussitôt après son retour elle est partie en congé de maladie jusqu'au début du mois de mai.

E. Massie est en congé pour raisons personnels jusqu'en juin. Il a été décidé de prolonger la durée de travail d'E. Martel jusqu'à la fin du mois de juin. Suite à son retour prévu en juin, E. Massie nous a laissé savoir qu'elle prendrait un congé de compassion et qu'elle ne reviendrait pas avant le mois de septembre. Il est donc prévu de prolonger la durée de travail d'E. Martel jusqu'au retour de E. Massie en septembre.

E. Martel et N. Milosevic sont les seules ART au bureau à l'heure actuelle. Il est peu probable que nous remplacions S. Rochon pour une aussi courte période.

D. Ramsay va prendre sa retraite à la fin du mois de mai et son remplacement par N. Cale est en bonne voie.

Deux cartes sont distribuées pour être signées par les membres du Conseil, afin de les envoyer aux ART en congé.

On soulève une question à propos du personnel administratif qui répond à des questions venant de membres plutôt que de les transférer à la section locale et/ou à la VPR concerné(e)s.

Le président précise que nous désirons que nos membres sachent qui sont leurs représentant(e)s locaux(ales) et que nos sections locales à leur tour connaissent leurs membres. Le meilleur moyen de procéder est de les transférer à leurs sections locales. Qui plus est, le bureau national essaie de mettre en place un protocole permettant aux ART de travailler sur leurs dossiers. Les

représentant(e)s des sections locales sont encouragé(e)s à faire le travail de base puis à s'adresser à la structure politique. Ce moyen s'est avéré comme étant le plus efficace car il permet à nos ART, déjà fort occupées, de pouvoir se pencher exclusivement sur leurs dossiers.

9. Le point sur les employeurs

ACIA

Un rapport d'étape a été présenté à propos de la dernière réunion du CCSPN. Le Syndicat de l'Agriculture avait soulevé les préoccupations suscitées par le nouveau Centre de service national d'importation/exportation et aussi par le fait que l'ACIA désire que les choses se fassent centralement depuis Guelph. Cette question fera l'objet de discussions permanentes avec l'Agence.

F. Murphy fait remarquer que des discussions ont eu lieu sur les plans et priorités que l'ACIA a affichés sur son site Web, et les conflits que cela représente avec le message que le gouvernement conservateur a quant à lui publié dans son budget. L'ACIA a précisé qu'elle dispose d'un budget avec lequel travailler, qui vient du dernier cycle. Le seul plan en la matière se trouve dans son budget de base. Elle ne peut entreprendre des projets spéciaux ni lancer des programmes de temporisation sur la planification et la priorité du fait qu'ils doivent être votés par le Parlement. Elle perdrait du personnel si elle n'obtenait pas les fonds supplémentaires nécessaires. Le gouvernement est censé annoncer de nouveaux fonds pour des programmes et des personnels qui existent déjà à l'ACIA. Le président ajoute que seulement 50 millions du total dans le budget représentent de nouveaux fonds et que le Syndicat de l'Agriculture donnerait une conférence de presse en avril sur la question.

R. Cormier fait remarquer qu'il a participé à une téléconférence sur un projet pilote d'évaluation des risques qui devait avoir lieu au Québec et en Ontario. J. Evangelho demande davantage de renseignements sur le projet du fait qu'on lui a fait savoir que le bureau national était au courant. R. Cormier indique que l'ACIA a garanti qu'il n'y aurait aucune perte d'emplois à partir de cette évaluation des risques. Il enverra au Conseil la présentation en PowerPoint sur ce projet pilote. Le président ajoute que chaque partie ou presque des opérations de l'ACIA fera l'objet d'une telle évaluation des risques à l'avenir. Il explique que l'ACIA examine chaque élément individuellement pour garantir une approche systématique des évaluations. L'Agence procède à ces évaluations de risques dans le cadre de son mandat.

S. Sullivan fait quelques observations sur l'incertitude de la structure après la modernisation et l'évaluation des risques, et indique craindre des pertes d'emplois. Elle fait remarquer que quatre jours après une réunion de CSP au niveau local, des emplois ont été perdus. Le président signale que l'ACIA a donné une réponse différente au niveau national en ce qui a trait aux suppressions d'emplois. Il semble que l'Agence n'a pas obtenu suffisamment de

personnels pour constituer des équipes de vérification en plus, et que par conséquent elle a pris des personnels des premières lignes pour combler ces postes. Le président ajoute que tous les directeurs exécutifs et toutes les directrices exécutives étaient à la réunion du CCSPN et qu'ils et elles ont reconnu avoir été lent(e)s à combler les postes mais avaient l'intention de le faire. Personne n'a admis de pertes au niveau des services au public.

B. Kingston laisse savoir que si vous êtes au courant de postes et/ou de lieux où il n'y a pas assez de personnel, ou s'il y a des postes vacants et que la charge de travail n'a pas diminué, ou encore si vous êtes au courant d'endroits qui sont constamment à court d'employé(e)s au point où les membres ne peuvent recevoir des prestations pourtant prévues dans leur contrat (p. ex. congés de maladie), il faut les communiquer au bureau national qui les communiquera à S. Baker.

M. Beaudet désire recevoir davantage de renseignements sur le répertoire de postulant(e)s au niveau national. F. Murphy fait remarquer que l'ACIA a indiqué qu'elle se penchera sur les différents répertoires en question, et qu'elle est au courant des problèmes que cela constitue. Elle verra ce qu'elle peut faire.

Deux autres points ont été abordés à la réunion de CCSP. L'ACIA reconnaît le problème lié au temps nécessaire pour se laver dans les établissements d'abattage, lequel fera l'objet de discussions à une prochaine réunion. L'ACIA voulait également avoir une réunion pour discuter des changements à la convention collective et des répercussions que cela aurait. Une réunion sur le temps pour se laver sera fixée dans un délai de 90 jours suivant la date de ratification de la convention collective. Il nous faut communiquer des noms à l'ACIA pour la réunion en question.

Suivis : Que R. Cormier remette aux membres du Conseil la présentation en PowerPoint sur le projet pilote d'évaluation des risques, et que B. Kingston et F. Murphy communiquent des noms à l'ACIA pour la réunion sur la mise à jour de la CC.

AAC

Des réunions du CCSPRH ont lieu tous les mois. AAC a demandé que les points à inscrire à l'ordre du jour soient transmis deux mois avant la tenue des réunions, mais les membres du Conseil sont avisés de ne pas hésiter de les envoyer même si les délais sont passés. Il est par ailleurs conseillé d'utiliser les formulaires prévus à cet effet car cela rend les choses plus simples pour envoyer les points à inscrire à l'ordre du jour au ministère. Pour ce qui est de l'équité en emploi, les choses sont en bonne voie.

J. Cloutier fait savoir que des membres au Québec et à Ottawa n'ont pas été reclassifiés alors que des fonctions supplémentaires avaient été ajoutées à leurs postes. En fait, le poste en question a été reclassifié et le ministère s'est servi du répertoire pour combler le poste. Il veut savoir pour quelle raison le processus est différent au Québec par rapport à d'autres régions. P. St-Georges précise

qu'il serait important que les membres connaissent les répercussions du recours aux répertoires. La prochaine réunion de ce comité aura lieu la semaine prochaine. Veuillez faire parvenir les renseignements pertinents à F. Murphy.

CCG

Les membres s'inquiètent de la publication la semaine dernière par la CCG d'un nouveau document envoyé à certains intervenants pour utiliser la Commission des grains pour les inspections à la sortie, ou bien sur l'utilisation d'une tierce partie à un moindre coût. M. Ritz envisage de modifier qui peut émettre les certificats. Ces discussions doivent se terminer le 18 avril. La prochaine réunion de CSP est prévue le 29 avril.

CFP

Dans la RCN, la plupart des discussions aux réunions sur la SST et la CSP sont en cours de préparation pour le déménagement dans les nouveaux locaux à Gatineau. Le personnel a déménagé au 22 de la rue Eddy, et l'employeur est maintenant le principal locataire de l'édifice. Certaines questions ont été soulevées que le Comité local de la SST va devoir régler. Le Comité d'orientation de la politique en SST va travailler à l'examen de la situation des comités sur les lieux de travail et des représentant(e)s en raison des compressions. Le dernier cours important, particulièrement pour ce qui est des inspections et enquêtes, remonte à 2009 et 2010. Pour ce qui est des régions, on a constaté une importante réduction du personnel dans les bureaux restants. Ces derniers sont confrontés à de nouveaux rôles et à un centre d'expertise dans une région différente, mais ils ne savent pas trop ce que cela signifie. Il y a eu aussi des modifications dans les rapports hiérarchiques avec ces bureaux régionaux qui s'habituent à avoir moins de personnel pour faire le travail. La prochaine réunion de CSP est prévue la semaine du 14 avril.

ÉFPC

Beaucoup de travail a été effectué dans le domaine de la santé et de la sécurité. L'École a finalement constaté le passage à la formation à la Partie 2 du Code canadien du travail sur la violence dans les lieux de travail, et la formation pour les superviseurs et gestionnaires. Les employé(e)s doivent suivre cette formation d'ici le 31 mars. Il reste encore du travail à faire pour les comités et représentant(e)s.

Un nouveau Comité de consultation a été mis sur pied pour les questions concernant les DP. Toutes les unités de négociation y participent et cherchent à se réunir deux à trois fois par an pour travailler de façon spécifique sur les questions relevant des DP. La prochaine réunion est prévue en juin.

L'École cherche à se restructurer et à offrir un cours de formation à distance, par les voies électroniques, plutôt qu'en salle de classe.

MDN

Les employé(e)s s'inquiètent de la situation à l'école de Saint-Jean du fait que le nombre d'inscriptions de membres apprenant le français comme langue seconde et aux langues étrangères a diminué ces dernières années. Il y a aussi des problèmes de dotation et il semble qu'il n'existe pas de critères de qualification pour les postes. Le Ministère ne se sert pas des répertoires de postulant(e)s.

La formation à la procédure de règlement des griefs est une obligation du fait que les conseillers et conseillères des ressources humaines ne semblent pas la comprendre et que les griefs se rendent directement au troisième palier.

Il existe plusieurs problèmes à l'école de langue. Le président a examiné un grand nombre d'entre eux avec le nouveau Lt. Col. Perreault qui est au courant de la situation, et semble la comprendre.

10. Fonds de justice sociale

Le Comité du Fonds de justice sociale a approuvé deux projets. Le premier, soit le Programme d'apprentissage en menuiserie au niveau secondaire (Saskatoon, SK), a reçu la somme de 7 000 \$. La demande avait été envoyée par E. Beynon. Le deuxième projet, Don d'un bœuf à Pâques aux banques alimentaires de l'Île-du-Prince-Édouard, a bénéficié d'une somme de 1 800 \$. La demande était venue de la Section 4 de Charlottetown. Le site Web a été mis à jour.

11. Le point sur la négociation collective

Voir rapport du Comité.

12. Rapports des comités permanents (voir un peu plus loin dans le présent document)

13. Congrès 2014

Il est indiqué aux membres du Conseil que le logo du Congrès sera celui du Syndicat de l'Agriculture avec l'ajout de la mention « Winnipeg » en dessous. Le Congrès se tiendra à l'hôtel Fairmont de Winnipeg où une visite des lieux est organisée à l'intention des membres du Conseil. Des résolutions ont été reçues, et le bureau national a également reçu les renseignements sur les délégué(e)s. Il est rappelé aux membres que la date limite est le 13 avril. On ajoute par ailleurs que les trousseaux du Congrès seront envoyés aux délégué(e)s en mai en vue des réservations des billets d'avion et autres moyens de transport. Le Comité d'organisation offrira des idées de sortie le soir. B. Kristjansson a d'ailleurs envoyé au Conseil plusieurs idées à ce sujet.

F. Murphy ajoute que nous envisageons d'utiliser des sacs fourre-tout et d'y mettre divers articles de fournisseurs, peut-être même aussi des coupons du Comité d'organisation pour s'en servir à divers restaurants de la région de Winnipeg. Il existe par ailleurs la possibilité de facturer aux délégué(e)s des frais d'inscription de 50 \$ pour le Congrès et le banquet. L. Budge ajoute que les observateurs et observatrices doivent habituellement tout acheter. Les sections locales doivent prendre en charge les frais des délégué(e)s et observateurs et observatrices pour la trousse de documents, le banquet et les chambres d'hôtel. Un montant sera fixé pour la trousse du Congrès et le banquet.

14. Rapports des VPR à leurs sections locales

Cette question a été abordée au point 6 de l'ordre du jour dans le rapport sur les suivis (point 7).

15. Réaménagement des effectifs (RE)

F. Murphy fait savoir que nous avons perdu plus de 1 000 membres, et que des membres sont toujours touchés, comme suit : AAC - 203 personnes; au MDN, il n'y a plus personne sur la liste; à l'ACIA, il y en a 20 dont on s'est occupé, à l'exception d'une personne au Québec et d'une autre dans l'Ouest, et à la CCG, 21 personnes. Pour ce qui est de la CFP, N. Rogers fait savoir que l'on recevra une mise à jour la semaine prochaine mais que conformément à la dernière conversation qu'il a eue, il s'agit d'environ quatre membres. À l'ÉFPC, il reste un membre du fait que certaines personnes ont choisi l'option A.

M. Dyck précise que les Comités du RE ont encore beaucoup de travail à effectuer, et qu'ils sont toujours très actifs.

Quelques membres du Conseil font des observations, à savoir qu'il y a toujours des membres touchés dans les régions et dont on ne s'est pas encore occupés. Le président explique que si un membre touché a choisi l'option « départ », on considère que son cas a été traité. Si vous avez connaissance d'un membre dont on ne s'est pas encore occupé, veuillez le laisser savoir au bureau national pour que nous transmettions le dossier à G. Etienne à l'ACIA, car il nous a dit qu'il s'en occuperait personnellement.

16. Action politique

Des initiatives dans le cadre de l'action politique ont été entreprises pour la *Campagne sur la salubrité des aliments*, laquelle va bientôt prendre fin. Quant à la campagne *Protégeons la prairie*, elle s'est déroulée exactement comme on l'aurait voulu. D'autres parties ont commencé à prendre la relève du fait que nous avons laissé la place libre.

Levée de la séance de la journée 1 à 17 h.

Journée 2 - 10 avril 2014

Réunions des comités permanents – 8 h 30

Visite des installations du lieu du Congrès 2014 – Hôtel Fairmont de Winnipeg :
11 h 30

Réunions des comités permanents (suite) : de 13 h à 15 h

Reprise des travaux du Conseil à 15 h 30 (pour les Rapports des comités permanents)

12. Rapports des comités permanents

Rapport du Comité des Statuts et des Règlements

R. Cormier remet le rapport au Conseil (voir ci-joint).

NOTA : Conformément à la recommandation du Comité, les points 3, 4 et 5 seront discutés par le Comité en séance plénière (voir point 20).

Point 1 – Suppression du Règlement 1(b)

Le Conseil discute de la suppression du Règlement 1(b). Plusieurs membres prennent la parole après quoi il est décidé que ce poste budgétaire n'a pas été utilisé et qu'il est donc responsable sur le plan financier de l'éliminer. En agissant ainsi, cela permettra de maintenir au minimum l'augmentation de la cotisation. On fait par ailleurs remarquer que plusieurs sections locales ont déjà un poste budgétaire pour cette dépense.

**M. Jackson demande la mise aux voix, avec l'appui de M. Vanson.
Vote à mains levées – Motion adoptée.**

Motion ainsi lue pour la suppression du Règlement 1(b)

- **Vote consigné #1 – Motion adoptée.**

Point 2 - Règlement 13

R. Cormier fait savoir aux membres du Conseil que dans le rapport du Comité il faudrait lire « Suppression du Règlement 13 » et non « Règlement 13 ».

Au nom du Comité, R. Cormier demande des précisions sur le Titre 7, article 2 des Statuts, et sur le Règlement 5, sous-sections, afin de définir ce que l'on entend par une petite section. B. Kingston fait savoir que les sous-sections sont les sections qui relèvent de droits acquis. Le règlement a été rédigé de sorte que les sections locales assistent aux réunions de leurs CCSP locaux et non pas aux

réunions des CCSP régionaux. F. Murphy ajoute que les VPR participent aux CCSP régionaux. Plusieurs VPR prennent la parole sur ce dossier.

Motion ainsi lue pour augmenter les fonds à 3 000 \$

- **Vote consigné #2 – Motion rejetée.**

Suivi : Que R. Cormier, du Comité des Statuts, modifie le règlement.

Motion visant à adopter le rapport du Comité dans son intégralité

- **Vote consigné #3 – Motion adoptée à l'unanimité.**

Levée de la séance de la journée 2 à 17 h.

Journée 3 - 11 avril 2014

Séance du matin

Question de privilège

M. Jackson remercie tout le monde pour la petite fête organisée à l'occasion de sa retraite, en son nom et en celui de Sam Barlin, du mercredi soir. Elle tient à remercier chacun et chacune de sa contribution au nom des membres et ajoute que ses collègues du Syndicat de l'Agriculture vont beaucoup lui manquer.

12. Rapports des comités permanents (suite)

Rapport du Comité des finances

F. Murphy remet le rapport du Comité des finances dont K. Zoller fait la lecture (voir ci-joint).

F. Murphy remercie tous les membres du Conseil pour les restrictions financières dont ils ont fait preuve afin de respecter les limites budgétaires de 2013, ainsi que le Comité pour l'excellence de son travail.

On procède ensuite à la présentation poste par poste du budget. Après la présentation de chaque poste, les membres du Conseil ont la possibilité d'en discuter et de voter dans le cadre d'un scrutin à mains levées.

À propos du poste budgétaire sur la réinstallation, le Conseil discute d'une modification sur la réinstallation du président national et du premier vice-président au bureau national. M. Jackson cherche à savoir s'il existe une politique en matière de réinstallation, ce à quoi B. Kingston lui répond que la directive du SCT en la matière devrait être respectée. M. Jackson ajoute que cette directive ne répond pas à ce que désire l'Élément. Il est donc proposé que l'Élément fixe des paramètres sur la réinstallation à Ottawa. N. Rogers ajoute que cette question a été abordée dans le rapport du Comité des finances qui se

trouve dans le procès-verbal de la réunion du Conseil national du 7 au 10 novembre 2013. On y lit « Il est proposé que le Comité des Statuts envisage un article des Statuts selon lequel les dirigeants et dirigeantes à temps plein nouvellement élu(e)s doivent être réinstallé(e)s dans un délai de temps raisonnable (trois mois). La question a donc été transférée au Comité des Statuts et des Règlements.

Motion proposée par M. Dyck, avec l'appui de P. St-Georges : que le Comité des finances modifie le poste budgétaire ARAFP en fonction du nombre réel de sections locales du Syndicat de l'Agriculture.

Justification : Les sections versent 20 \$ pour être membres et les sommes doivent être prises en compte si les sections locales désirent cette affiliation.

Motion adoptée – Vote à mains levées.

F. Murphy demande que le poste budgétaire ne soit modifié que dans le budget pour le Congrès étant donné qu'il s'agit d'un petit poste et aussi parce qu'il y a des sections qui ont fermé leurs portes ou bien qui vont le faire avant le Congrès. Le Conseil donne son accord.

Motion d'approbation du budget dans son intégralité

- **Vote consigné #4 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Motion d'adoption du rapport du Comité des finances dans son intégralité

- **Vote consigné #5 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Suivi : Que F. Murphy et L. Budge modifient le poste budgétaire ARAFP en fonction du nombre réel de sections locales du Syndicat de l'Agriculture.

Rapport du Comité de la négociation collective et de la santé et de la sécurité au travail

G. Miller, président du Comité, remet le rapport dont M. Jackson fait la lecture (voir ci-joint).

Une discussion a lieu sur la méthode de scrutin électronique pour l'ACIA. On a signalé que des membres avaient eu de la difficulté à entrer dans le portail pour recevoir leurs mots de passe afin de voter. Le président fait remarquer qu'il siège au Comité de la stratégie nationale qui supervise ce projet, et que l'AFPC travaille sans relâche pour rectifier les problèmes car au bout du compte cette méthode de scrutin sera beaucoup plus accessible et ce, à davantage de membres, en plus d'économiser énormément d'argent. Veuillez prévenir le bureau national si vous rencontrez des problèmes, pour que nous puissions les régler.

Motion d'adoption du rapport dans son intégralité

- **Vote consigné #6 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Comité des questions générales

M. Dyck, président du Comité, remet le rapport et en fait la lecture (voir ci-joint).

Motion #1 : Réunions du Comité des droits de la personne (voir rapport)

Motion proposée par G. Mardli, avec l'appui de D. Bouchard.

Il s'agit d'une proposition de modification au Règlement 15A, Partie 6 du Syndicat de l'Agriculture, laquelle a été envoyée au Comité des finances pour qu'il en détermine le coût. Le président fait savoir au Comité que la motion doit inclure le coût déterminé par le Comité des finances. M. Dyck demande que cette motion soit révisée pour inclure la modification suivante à la justification : économie de coût de 10,67 \$ par cycle de trois ans.

- **Vote consigné #7 – Motion adoptée à l'unanimité.**

On fait remarquer que le point 2.2 – Conférence sur l'équité de l'AFPC de 2013, est inclus dans l'ordre du jour mais ne figure pas dans le rapport. M. Dyck demande que l'ordre du jour soit donc modifié et que le point 2.2 en soit retiré.

Motion d'adoption du rapport ainsi modifié, dans son intégralité.

- **Vote consigné #8 – Motion adoptée à l'unanimité.**

S. Sullivan propose que les économies de coûts soient indiquées dans le rapport du Comité des finances. L'augmentation de la cotisation devrait donc maintenant être de 3,42 \$ par membre et par mois et non de 3,52 \$ par membre et par mois, du fait que cette motion a été approuvée. Le président précise que cela pourrait être pris en note par les membres du Conseil mais qu'il n'est pas possible de modifier le rapport du Comité des finances du fait qu'il a déjà été adopté.

Suivi : Que R. Cormier, du Comité des Statuts, modifie le règlement.

17. Prochaine réunion du Conseil

Le président fait savoir que la prochaine réunion aura lieu à l'hôtel Fairmont de Winnipeg le samedi 9 août 2014 et que les membres sont invités à voyager le vendredi 8 août 2014. Tous les renseignements seront envoyés aux membres du Conseil.

18. Grief de principe sur la gestion du rendement

Le Conseil discute du grief de principe sur l'examen du rendement qui a été déposé par l'IPFP au nom de 17 syndicats, ce grief portant sur le fait que l'employeur retient les augmentations salariales. P. St-Georges a distribué par courriel les renseignements pertinents aux membres du Conseil. Il leur suggère de contacter les représentant(e)s de leur employeur et de s'inscrire à la formation sur l'examen du rendement que leurs superviseur(e) et gestionnaires reçoivent de sorte que nous comprenions mieux ce que cela signifie pour nos membres. Le président ajoute que les représentant(e)s du syndicat peuvent suivre cette formation.

Une discussion a ensuite lieu sur l'examen du rendement. Certains membres précisent qu'on leur a laissé savoir que ces examens pourraient être utilisés pour promouvoir des individus, ou en cas de renvoi si un(e) employé(e) n'atteint ses objectifs. Le président précise que l'AFPC est censée s'en servir comme guide sur les carrières en vue d'un concours possible ou de possibilités de formation. G. Miller ajoute que certain(e)s gestionnaires lui ont dit que si un membre se trouve vers le bas de l'échelle, les gestionnaires voudront préparer un plan sur le rendement pour augmenter le rendement du membre concerné, et que si l'employé(e) se trouve dans la partie supérieure de l'échelle, les gestionnaires voudront trouver un plan de rendement pour le promouvoir.

Le président précise qu'un examen du rendement ne peut être effectué que par des superviseur(e)s et gestionnaires qui ont suivi une formation à cet effet. Les membres doivent être d'accord avec les objectifs fixés par leurs gestionnaires ou superviseur(e)s. Ils ne devraient en aucun cas apposer leur signature s'ils sont d'avis que ces objectifs ne peuvent être atteints. Comme cela est indiqué dans la convention collective, l'examen du rendement se fait conjointement avec le(la) gestionnaire/superviseur(e) et l'employé(e).

En outre, le président tient à préciser que les examens du rendement concernent le rendement du travail et non pas les comportements. Les examens du rendement portent sur la façon dont vous exécutez vos fonctions d'après vos objectifs. Il s'agit donc d'un processus distinct. Les questions disciplinaires ne doivent en aucun cas être incluses dans le processus. Si vous constatez que tel est pourtant le cas, il faut immédiatement le laisser savoir au bureau national.

Séance de l'après-midi

19. Accumulation des griefs de classification

Le président fait savoir aux membres du Conseil que les griefs de classification et de descriptions de travail ralentissent la procédure de règlement des griefs, mais qu'il y a des délais à respecter. Il est difficile d'accorder la priorité à des griefs comme ceux sur le renvoi, mais ils sont néanmoins abordés.

P. St-Georges demande s'il y a des projections quant aux délais pour les griefs de l'ACIA et AAC. Il y a beaucoup de questions à soulever à propos de ce qui se passe avec ces griefs. Les sections locales de l'ACIA s'inquiètent des documents originaux qui appuient les griefs que conservait M. Krebb.

Le président fait remarquer que le Syndicat de l'Agriculture fait ce qu'il peut pour récupérer les dossiers auprès de M. Krebb. Le point principal est que ces dossiers sont traités. Un grand nombre de ces griefs déposés auprès de l'ACIA étaient semblables au régime d'examen des griefs de classification PA qui devait avoir lieu à la table PA.

20. Rapport du Comité des Statuts : Structure du Conseil national

Conformément au rapport du Comité des Statuts (voir ci-joint), un comité plénier s'est réuni pour discuter des trois points suivants :

- le poste de 4^e VPEN,
- la restructuration des postes de VPR, et
- les postes de directeurs nationaux et directrices nationales.

Motion proposée par S. Sullivan, avec l'appui de B. Kristjansson, pour que le poste de 4^e VPEN soit maintenu.

Justification : La dernière fois que le Conseil s'est réuni, nous étions dans une position financière différente de celle d'aujourd'hui. La suppression de ce poste créerait plus de travail pour les autres VPEN. Ce poste est important pour la planification de la relève et l'expérience au sein du Conseil. Il y a un grand nombre de réunions syndicales-patronales auxquelles il faut assister et où il est important que des membres de l'Exécutif soient présents avec l'employeur. La charge de travail est là pour appuyer le maintien de ce poste.

- **Vote consigné #9 – Motion adoptée.**

Motion proposée par S. Sullivan, avec l'appui de P. St-Georges, pour que la discussion soit divisée, soit que la région de l'Atlantique soit traitée différemment des autres régions.

Justification : On fait savoir que chaque région doit expliquer pour quelle raison les postes devraient être conservés. Il y a énormément d'éléments complexes dans les Maritimes et il est donc justifié d'avoir deux VPR.

F. Murphy assure la présidence à 13 h 30.

Motion de modification proposée par B. Kingston, avec l'appui de G. Miller, pour que tous les postes de VPR soient traités individuellement.

Justification : Chaque région est unique. Des sections locales ont disparu et il n'est pas nécessaire de prendre en compte des sites éloignés. Toutes les régions doivent être examinées individuellement.

Une discussion a ensuite lieu au cours de laquelle les membres du Conseil sont d'avis qu'il est nécessaire de savoir ce qui se passe dans toutes les régions, et qu'une justification devrait être avancée pour garder deux VPR dans les régions où il y en a déjà deux. On rappelle aux membres du Conseil qu'il y a aussi des suppléant(e)s pour apporter leur aide.

Motion proposée par D. Bouchard, avec l'appui de P. St-Georges, pour mettre la question aux voix.

Motion adoptée – À mains levées.

À propos de la motion pour que tous les postes de VPR soient traités individuellement :

Motion adoptée – À mains levées.

Motion proposée par M. Romano, avec l'appui de T. Lee, pour maintenir le statu quo (deux VPR) pour la région de la C.-B.

Justification : Il existe un consensus concernant les sections locales de la C.-B. qui sont prêtes à payer pour garder le ou la VPR. Elles sont d'avis que le financement de tels postes de VPR est de l'argent bien dépensé et considèrent que les VPR dans cette région sont leurs représentant(e)s aux réunions du CSST national et à d'autres. Un(e) seul(e) VPR aurait beaucoup trop de travail.

Une autre discussion a lieu au cours de laquelle on fait remarquer qu'en raison de la grande superficie géographique il faut deux VPR pour rendre des services aux membres. Quelques membres du Conseil précisent que le nombre de membres a diminué et que par conséquent un(e) VPR plus un(e) suppléant(e) seraient suffisant(e)s pour cette région. Toutefois, si la région passe à un(e) VPR et que le nombre de membres augmente par la suite, on pourrait se pencher de nouveau sur la question d'un(e) deuxième VPR.

• **Vote consigné # 10 - Motion adoptée.**

Motion proposée par S. Sullivan, avec l'appui de M. Jackson, pour que l'on conserve les deux VPR dans la région de l'Atlantique.

Justification : Il est important d'avoir deux VPR du fait que cette région est particulière et qu'elle représente quatre provinces. Les membres ont ainsi quelqu'un pour les représenter aux réunions.

Le Conseil discute du fait que cette région géographique est grande et que la région de l'Atlantique sert quatre provinces. L'important est que les VPR puissent parler aux membres dans la langue de leur choix.

Motion proposée par G. Mardli, avec l'appui de S. Sullivan, pour que la question soit mise aux voix :

Motion adoptée – À mains levées.

À propos de la motion pour conserver les deux VPR dans la région de l'Atlantique :

- **Vote consigné #11 – Motion adoptée à l'unanimité.**

Motion proposée par M. Beudet, avec l'appui de P. St-Georges, pour que l'on garde les deux VPR dans la région du Québec.

Justification : Ce grand territoire recense un grand nombre de membres. On a expliqué aux membres que l'on avait perdu un certain nombre de membres et que la région ne pourrait avoir qu'un(e) seul(e) VPR. Les membres sont d'avis que cela n'est pas suffisant.

- **Vote consigné #12 - Motion adoptée.**

Motion proposée par B. Kingston, avec l'appui de P. St-Georges, pour que le poste de VPR de Est de l'Ontario s'intitule VPR de la RCN.

Précision : Cela inclurait Gatineau.

- **Vote consigné #13 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Motion proposée par G. Miller, avec l'appui de R. Hilson, pour que la nouvelle région du VPR de la RCN inclue Brockville et Belleville, et qu'une autre région soit désignée Ouest de l'Ontario.

Justification : Cela ne modifie en rien la représentation des membres mais élimine un poste de VPR en Ontario.

- **Vote consigné #14 - Motion adoptée.**

Motion proposée par K. Zoller, avec l'appui de K. Deobald, pour maintenir le statu quo (deux VPR) pour la région de la Saskatchewan.

Justification du maintien des deux VPR : Il y a des coûts de déplacement très importants. Le fait de revenir à un(e) seul(e) VPR entraînerait davantage de dépenses au niveau des voyages. Il n'y a pas de VPR suppléant(e). Il y a un(e) VPR à l'ACIA et un(e) autre à AAC. Les deux VPR s'entraident du fait qu'ils sont nouveaux à leurs postes. Le territoire à couvrir est très vaste. Le fait d'avoir deux VPR rassure les membres qu'ils ont ainsi les ressources dont ils ont besoin en cas d'aide.

Le Conseil discute de la perte de membres dans la région et précise qu'il ne serait pas possible de maintenir deux VPR. M. Dyck fait remarquer que E. Beynon et lui ont discuté du nombre de membres et qu'ils sont d'avis qu'un(e) VPR est possible dans cette région. B. Kingston ajoute qu'au colloque régional les membres ne semblaient pas opposés à la réduction du nombre de VPR à un.

- **Vote consigné #15 - Motion rejetée.**

Motion proposée par P. St-Georges, avec l'appui de R. Cormier, pour ramener le nombre de VPR de deux (2) à un (1) en Saskatchewan.

D. Bouchard propose, avec l'appui de S. Sullivan, que la **question soit mise aux voix** :

Motion adoptée – À mains levées.

Sur la motion de réduction de deux (2) à un (1) du nombre de VPR en Saskatchewan :

- **Vote consigné #16 - Motion adoptée.**

Motion proposée par P. St-Georges, avec l'appui de R. Hilson, pour ramener le nombre de VPR de deux à un en Alberta.

Justification : Réduction de deux à un VPR en raison de la perte de membres et aussi pour maintenir au minimum l'augmentation de la cotisation.

Une discussion a ensuite lieu sur cette motion au cours de laquelle certains membres se prononcent contre car ils sont d'avis que les fonctions de ce poste sont trop importantes pour une seule personne. Il y a des moyens de réduire les coûts d'autres façons. L'ACIA est le plus gros employeur dans l'Ouest, aussi la suppression d'un poste de VPR entraînerait une diminution des services de représentation. Par ailleurs, les VPR de cette région apportent énormément de soutien aux sections les plus faibles.

- **Vote consigné #17- Motion rejetée.**

Motion proposée par R. Cormier, avec l'appui de K. Zoller, pour éliminer le poste de directeur(trice) national(e) de la Défense.

Motion jugée irrecevable – ce poste a déjà été supprimé.

Motion proposée par M. Romano, avec l'appui de G. Mardli, pour rétablir le poste de directeur ou directrice des droits de la personne.

Justification : Remettre en vigueur ce poste en raison de ses particularités par rapport aux autres postes de directeurs ou directrices.

Le Conseil a une longue discussion sur ce poste au cours de laquelle certains membres font savoir que les VPR font déjà le travail et que nous sommes toutes et tous des militant(e)s des droits de la personne. Nous essayons d'être responsables sur le plan financier. Certains avancent que si un membre rencontre des problèmes d'équité, il devrait s'adresser à une personne du groupe en question. En outre, le coût de 11 000 \$ pour le poste des droits de la personne comparativement aux coûts supérieurs des VPR doit être pris en compte. La question des droits de la personne a été constamment abordée.

- **Vote consigné #18 - Motion rejetée.**

Par la suite, J. Cloutier propose la redistribution des sections locales affectées aux VPR afin d'aider les VPR avec leur charge de travail. Certain(e)s VPR ont plus de sections locales que d'autres, lesquelles avaient été au départ réparties par voies d'eau. Il laisse entendre qu'il serait dans le meilleur intérêt des VPR de réaffecter les sections locales. Quel est le meilleur moyen de présenter ce dossier au Conseil? B. Kingston prévient le Conseil que la pratique courante, conformément aux Statuts, veut que toutes les recommandations sur la redistribution des sections locales aux VPR soient déterminées par l'Exécutif en consultation avec les VPR concerné(e)s. Si un(e) VPR a d'autres suggestions à propos de la réaffectation des membres, qu'ils ou elles le fassent savoir à l'Exécutif.

M. Dyck propose que l'Exécutif ou le Comité des Statuts se penche également sur la structure des sections locales. Il y a déjà de petites sections ou bien des sections sous le principe des droits acquis dont le financement des coûts est prévu dans le budget. B. Kingston fait savoir que conformément aux Statuts, ces sections sont invitées à fusionner ou bien à devenir des sous-sections. C'est ce que l'Élément envisage pour les petites sections et/ou celles sous le principe des droits acquis, du fait qu'elles augmentent la charge de travail des VPR et également le budget de l'Élément.

Motion proposée par R. Cormier, avec l'appui de B. Kristjansson concernant les Règlements 7 et 9 du Syndicat de l'Agriculture qui régissent la réinstallation du(de la) président(e) et du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e) national(e) du Syndicat de l'Agriculture :

Ajouter un nouvel alinéa (b) « Le(la) président(e) ou le(la) premier(ière) vice-président(e) national(e) doit déménager dans les trois mois suivant son élection; toute prolongation du délai doit être approuvée par l'Exécutif national du Syndicat de l'Agriculture. »

Re-numéroter les Règlements 7 et 9, soit que (b) devienne (c), que (c) devienne (d) et que (d) devienne (e).

- **Vote consigné #19 - Motion adoptée à l'unanimité.**

Suivi : Que R. Cormier, du Comité des Statuts, modifie le règlement.

Motion proposée par G. Miller, avec l'appui de MM. Vanson, pour que la séance soit levée.

Motion adoptée – À mains levées.

Le président remercie toutes les personnes présentes pour leur participation à cette réunion du Conseil étant donné les discussions difficiles qui ont eu lieu et qui se sont déroulées dans le plus grand respect. Il souhaite à tout le monde de rentrer chez soi en toute sécurité.

Le président lève la séance à 17 h.

Procès-verbal présenté respectueusement par Nathalie Cale (secrétaire-archiviste).

**Rapport du Comité des Statuts et des Règlements
Réunion du Conseil national
9-11 avril 2014**

Composition du Comité :

Rick Cormier – Président
José Evangelho – VPR SO Ontario
Jean Cloutier – VPR Est Québec
Barb Kristjansson – VPR Manitoba NO Ontario Nunavut
Danielle Moffet – Directrice, Défense nationale
Ken Deobald – VPR Sud SK

Points

1. Dans les Règlements

Suppression du Règlement 1(b)

À propos du Congrès du CTC – Fédération du travail

Une discussion a lieu sur la non-utilisation de cet article. Actuellement, une somme de 3 000 \$ est prévue à cet effet.

Rick C propose, avec l'appui de Barb Kristjansson, que le Règlement 1(b) soit supprimé des Statuts et Règlements. Une autre discussion s'ensuit notamment sur une économie de 0,04 \$ par membre et par mois si la motion est adoptée au Congrès. Motion adoptée. Il est consigné que Jose a voté contre.

2. Dans les Règlements

Suppression du Règlement 13

Aide financière aux petites sections locales. Budget annuel de 1 000 \$. Ce montant n'est pas utilisé depuis plusieurs années. Une discussion a lieu au cours de laquelle Jean et Jose indiquent que cette somme serait utilisée pour leurs régions et qu'en fait il faudrait augmenter les fonds pour couvrir les coûts des petites sections locales. Cette économie serait de 0,01 \$ m/m.

Le Comité décide de retirer le Règlement 13.

Motion proposée par Ken, avec l'appui de Jean, pour que le montant du Règlement 13 soit augmenté à 3 000 \$ par an. Coût de 0,4 \$/m/m.

Adoptée.

Justification : En Ontario et au Québec, les employeurs, AAC et ACIA, ne prennent plus en charge les frais de déplacement ni les dépenses pour se rendre aux réunions régionales des CCSP.

Le Comité demande des précisions sur le Titre 7, article 2 des Statuts, et sur le Règlement 5, sur les sous-sections, pour que l'on définisse ce que l'on entend par « petite section ».

3. Dans les Statuts

Titre 6, article 1

Proposition d'élimination du 4^e VPEN. Discussion sur la charge de travail et les services aux membres. Coût du 4^e VPEN : 0,44 \$/m/m. Il nous faut nous pencher sur la question de la planification de la relève.

Barb propose, avec l'appui de Rick, que l'on maintienne le poste de 4^e VPEN.

Une discussion a lieu sur les décisions prises à la dernière réunion du Conseil sur des mesures pour réduire les coûts.

Motion rejetée.

Une autre discussion a lieu sur les augmentations de la cotisation et les coûts budgétaires, ainsi que sur les services aux membres.

4. Dans les Statuts

Titre 6, article 1

Une discussion a lieu sur les postes de VPR.

Rick propose, mais avec l'appui de personne, de supprimer les six postes de VPR, soit 1 en C.-B., 1 en AB, 1 en SK, 1 en ON, 1 au QC et 1 dans l'Atlantique.

La nouvelle structure aurait un(e) VPR dans toutes les régions et un(e) dans la RCN.

Une discussion a lieu sur les rôles des VPR et de leur suppléant(e)s. Un(e) VPR serait responsable de la RCN, et le 2^e VPR de l'Ontario le serait pour le restant de la province.

Une discussion suit pour éviter de se pencher sur la restructuration des postes de VPR de façon globale.

Barb propose, avec l'appui de Rick, qu'il y ait des discussions individuelles à la réunion du Conseil sur la suppression des six postes de VPR.

Motion rejetée.

5. Dans les Statuts

Titre 6, article 1

Barb propose, avec l'appui de Ken, que la motion sur la suppression des postes de directeurs et directrices soit divisée, à savoir que l'on sépare le poste de directeur ou directrice des DP de ceux de directeurs nationaux ou directrices nationales des employeurs. Une discussion a lieu pour savoir s'il faut séparer ou laisser ensemble tous les postes de directeurs et de directrices.

Motion rejetée.

Barb propose que la discussion sur le poste de 4^e VPEN, la restructuration des postes de VPR et des postes de directeurs ou directrices soit renvoyée à la réunion du Conseil national pour que la question soit abordée dans son ensemble. Le Comité donne son accord.

Veillez envoyer toutes vos questions ou vos commentaires à l'attention du président du Comité, Rick Cormier.

Motion d'adoption du rapport du Comité des Statuts et des Règlements proposée par Rick Cormier avec l'appui de Barb Kristjansson.

Rapport du Comité des finances et des communications

Le 10 avril 2014

Participant(e)s :

Fabian Murphy (1^{er} VPEN)

Nancy Rogers (directrice nationale suppléante – ÉFPC/CFP)

Sue-Ann Sullivan (VPR - Est de l'Atlantique)

Mike Vanson (VPR - Nord de l'Alberta et T.-N.-O.)

Karen Zoller (VPR - Nord de la Saskatchewan, secrétaire-archiviste)

Larry Budge (membre du personnel)

Communication

Le Comité examine la version anglaise du nouveau site du Syndicat de l'Agriculture et fait remarquer qu'il y a encore quelques petites modifications à y apporter, et que la traduction est en cours. Le site devrait être bientôt prêt et fonctionnel, et a été conçu de façon à ce que l'Élément puisse faire lui-même les changements nécessaires, ce qui devrait permettre des économies supplémentaires.

Finances

Période se terminant le 31 décembre 2013.

Le Comité examine l'ébauche des États financiers des vérificateurs indépendants préparée par Ted R. Lupinski C.A.

Pour l'année 2013, on a recensé un excédent des revenus sur les dépenses de 80 322 \$.

Budget du Congrès triennal

Le Comité discute de la proposition budgétaire émanant de l'Exécutif national.

Le Comité examine ensuite le budget poste par poste. Les propositions de changements sont indiquées dans le document budgétaire ci-joint.

Le budget repose sur une estimation de 7 000 membres, et nécessiterait une augmentation de la cotisation de 3,52 \$ par membre et par mois.

Renvois au Comité des finances – Le Comité a examiné deux renvois :

- 1) Renvoi du Comité des Statuts – le coût de la demande a été déterminé, et
- 2) Renvoi du Comité des questions générales – le coût de la demande a également été déterminé.

Indemnité de voyage

- 1) Hébergement privé : 50 \$

2) Repas :

Petit-déjeuner : 15,95 \$

Déjeuner : 15,25 \$

Dîner : 42,45 \$

Faux-frais : 17,30 \$

Total 90,95 \$

Nombre de membres : 7 409

Adoption du rapport :

Motion proposée par Fabian Murphy, avec l'appui de Karen Zoller.

**Rapport du Comité de la négociation collective et de la santé et sécurité au travail
Le 10 avril 2014**

Participant(e)s :

Glenn Miller – 2^e vice-président exécutif national
Michele Jackson – VPR – Sud AB
Mariette Beaudet – VPR – Ouest Québec
Patrick St-Georges – VPR – Nord-Est de l’Ontario et RCN
Terri Lee – VPR – Ouest de la C.-B. et Yukon
Richard Hilson – VPR supp. – Centre de l’Ontario
Herhald Mark – VPR supp. – Sud AB

Le point sur la santé et la sécurité

Rapport de Glenn Miller sur le CNOPSST d’AAC

Nous avons récemment eu une réunion du CNOPSST en mars au cours de laquelle nous avons examiné un certain nombre de questions qui ont pris du temps à être résolues. Il s’agissait notamment du Manuel à l’intention des comités de la SST au travail qui en est à l’étape de la traduction, après quoi nous le ferons parvenir au bureau du Syndicat de l’Agriculture pour qu’il soit distribué aux membres du Conseil.

Nous avons réécrit la politique et les lignes directrices sur la prévention de la violence dans le milieu de travail d’AAC. Ce document est presque terminé. Nous avons beaucoup appris au cours des dernières années, aussi cette politique devrait être nettement améliorée.

Nous examinons actuellement le document sur l’Équipe d’intervention en cas d’urgence chimique (ÉIUC) d’AAC, et avons entrepris des discussions sur sa mise à jour. À l’heure actuelle, je pense que le Ministère ne respecte pas ces directives, aussi aucun de nos membres ne devrait faire volontairement ces tâches.

Nous travaillons toujours sur les défibrillateurs externes automatisés (DEA) et pensons avoir un guide qui permettra de rédiger des demandes d’achat de tels appareils, mais les services juridiques ont soulevé quelques problèmes.

Nous avons constaté quelques changements du côté de l’employeur en ce qui a trait à la SST, ce qui constitue des défis, mais nous allons poursuivre notre travail et espérons que les choses s’amélioreront. Pour en savoir davantage, veuillez lire les procès-verbaux de nos réunions sur le site Web du Syndicat de l’Agriculture ou bien celui d’AAC.

CNOPSST de l’ACIA

De plus en plus de réunions sont maintenant coprésidées. Une plainte officielle sur la politique contre la violence dans le milieu de travail sera déposée par une employée de l’ACIA. Cette politique suscite bien des questions. Les coprésident(e)s se réunissent dorénavant toutes les six semaines avec les coprésident(e)s des secteurs. Un grand nombre de questions font l’objet de discussions à Ottawa, lesquelles ne sont pas transmises comme il le faudrait au niveau sectoriel. Un cours de formation a été convenu au niveau sectoriel sur la violence dans le milieu de travail, lequel sera le même que celui sur les personnes compétentes en vertu de la Partie XX. Cette formation sera éventuellement donnée à tous les membres des comités et aux

gestionnaires hiérarchiques. Une vérification a été faite par la direction interne de l'ACIA qui a été d'accord avec la position adoptée par le Syndicat de l'Agriculture.

MDN

Le Comité national fonctionne bien. Les travaux effectués sur un changement de culture n'ont pas été automatiquement acceptés par le Comité. De plus en plus de choses sont entreprises. Il y a toutefois certains problèmes à quelques milieux de travail (notamment à St-Jean).

Le Ministère a distribué une trousse de formation sur la violence dans le milieu de travail qui n'a pas encore été mise en place. Il va falloir y apporter quelques modifications et changer des documents pour éviter tout dédoublement.

CFP

Le plus gros problème a concerné le déménagement de l'administration centrale et les espaces partagés avec EDSC. Une politique sur l'absence de parfum a été adoptée. Celle-ci concerne davantage la sensibilisation que l'exécution, mais on se dirige dans ce sens. Une bonne politique sur la prévention de la violence dans le milieu de travail doit être suffisamment brève et vague de façon à pouvoir s'appliquer à un grand nombre de situations, ce qui la rend inclusive. Il semble bien que les comités fonctionnent comme il le faut.

ÉFPC

Nous avons un programme de prévention de la violence dans le milieu de travail à la fois transparent et inclusif qui a été utilisé dans le cadre d'une situation majeure à Edmonton, laquelle a été abordée en vertu de la Partie XX. Nous avons effectué une bonne analyse et cerné les problèmes de formation. Le syndicat a examiné le rapport et est convaincu que la SRP a fait ce qu'il fallait. L'évaluation de la formation permettra de s'assurer qu'elle est à jour dans tous les secteurs.

CCG

Des réunions ont lieu périodiquement ainsi que des téléconférences, selon les besoins. Nous avons constaté une collaboration parfaite ainsi que des consultations sur toutes les questions. Une journée de formation a été organisée à l'intention des membres des comités. Un cours de sensibilisation à la résilience a été donné pour les membres des comités après quoi il a été décidé d'en faire un cours obligatoire pour tous(toutes) les employé(e)s de la CCG. Actuellement, nous ne comptons aucun problème en suspens.

Rapport du Comité de la négociation collective

Négociations avec le CT

La Conférence nationale sur la négociation a eu lieu du 14 au 16 février 2014, pour laquelle les membres de l'équipe ont été élus pour les groupes suivants : PA, SV, TC et EB. Les personnes ci-après ont été élues par le Syndicat de l'Agriculture (SA) :

Danielle Moffet – EB,

Patrick St-Georges – TC,

Jean Cloutier – 1^{er} suppléant TC, et

Milton Dyck – 2^e suppléant TC.

Plusieurs questions ont été abordées au cours de cette conférence, notamment l'attaque prévue contre nos dispositions sur les congés de maladie, l'entente signée entre 17 syndicats pour travailler ensemble, et diverses autres stratégies.

Les quatre équipes du CT se sont réunies pour arrêter l'ordre de priorité des revendications contractuelles envoyées par les membres, soit du 31 mars au 3 avril, après quoi les PA sont restés jusqu'au 4 avril.

Aucune autre date n'a été fixée pour rencontrer l'employeur.

Négociations avec l'ACIA

Une entente de principe a enfin été conclue pour laquelle on a eu recours pour la première fois au scrutin électronique. Des réunions par webinaires et téléconférences ont également eu lieu, ainsi que des séances d'information traditionnelles. Chaque région devrait avoir élu des délégué(e)s à leur colloque respectif en vue de la prochaine conférence sur les négociations avec l'ACIA.

Nota : Les délégué(e)s pour les séances de négociations avec l'ACIA ont été choisi(e)s à tous les colloques régionaux. Si vous n'avez pas choisi de délégué(e)s ni de suppléant(e)s, veuillez le faire par téléconférence ou organiser le plus rapidement possible une réunion, et envoyer les noms au bureau national du Syndicat de l'Agriculture.

Présenté respectueusement.

Motion d'adoption proposée par Glenn, avec l'appui de Michele Jackson

**Rapport du Comité des questions générales
Conseil national
9-11 avril 2014**

Participant(e)s :

Milton Dyck (président)
Teri Friday
Gus Mardli
Maria-Luiza Romano (secrétaire-archiviste)
Don Bouchard

Ordre du jour

1. Points en suspens
 - 1.1 Rapport du Comité des droits de la personne
 - 1.2 Congrès de 2014 du Syndicat de l'Agriculture
2. Affaires nouvelles
 - 2.1 Réunions sur l'équité en emploi (ÉE)
 - 2.1.1. Groupe de discussion autochtone (ACIA)
 - 2.2 Conférence sur l'équité de 2013 de l'AFPC

Discussion

1. Points en suspens
 - 1.1 Rapport du Comité des droits de la personne

Il y a de nouveaux visages au sein du Comité.

Le Comité s'est réuni en personne les 3 et 4 mars 2014 à Ottawa, et auparavant avait convoqué une téléconférence le 21 janvier 2014.

Le rapport a été remis au Comité des questions générales et est joint au présent document.

Le rapport suscite quelques discussions, notamment sur les points suivants :

Proposition de réunions du Comité des DP au cours d'un cycle de trois ans :

- une réunion en personne la première année suivant le Congrès, et après l'élection des représentant(e)s régionaux(ales) des droits de la personne,
- deux téléconférences la deuxième année,
- une réunion en personne la troisième année avant le Congrès suivant.

Cette structure permettra d'avoir une réunion en moins en personne au cours du cycle de trois ans, et de faire des économies, ainsi déterminées par le Comité des finances.

Motion d'acceptation de la recommandation ci-dessus proposée par Gus Mardli, avec l'appui de Don Bouchard : adoptée à l'unanimité par le Comité des questions générales. La motion est jointe au présent rapport.

Autres propositions pour réduire les dépenses du Comité des droits de la personne :
- journée de voyage le jeudi, réunions durant deux jours, retour au domicile le dimanche, soit des économies de deux (2) jours de perte de salaire.

1.2 Congrès

Le Comité des DP propose les activités suivantes :

- faire des dons lors d'une vente aux enchères silencieuse concernant l'Exécutif du SA, les régions et les sections locales,
- collecte d'articles de toilette de l'hôtel durant le Congrès, et
- collecte de chaussons (fournis aux invité(e)s de l'hôtel Fairmont) durant le Congrès.

Le Comité des questions générales va collaborer avec le Comité d'organisation pour décider l'heure à laquelle une présentation sera faite par l'organisme de bienfaisance local qui sera le récipiendaire du don. Milton en discutera avec l'Exécutif et le Comité d'organisation.

2. Affaires nouvelles

2.1 Réunions sur l'équité en emploi (ÉE)

2.1.1 Don Bouchard fait savoir que le Groupe de discussion autochtone a été organisé par l'ACIA à Regina le 25 mars 2014, à partir d'une enquête envoyée par l'Agence en janvier. Dans l'ensemble, les personnes qui y ont participé ont indiqué que l'ACIA essayait de manipuler les résultats de façon à se donner un meilleur profil. Le rapport accompagné de recommandations à l'intention de l'ACIA va suivre.

Différents employeurs traitent de la question de l'ÉE à différents niveaux de consultation avec le syndicat. Le modèle adopté par la CCG fait apparaître de meilleurs résultats, avec consultation et collaboration du syndicat à tous les niveaux.

Les membres du syndicat sont invités à participer à l'ÉE. Les comités de consultation syndicale-patronale (CCSP) devraient demander un rapport sur les mesures prises par les groupes ÉE et s'assurer qu'il y a bien un(e) représentant(e) du syndicat au sein de chaque comité. Milton est chargé de coordonner l'information sur la façon dont les divers employeurs de nos membres organisent la participation et la consultation sur l'équité avec le syndicat.

Motion 1 : RÉUNIONS DU COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE

ATTENDU QUE le Comité des droits de la personne se réunit généralement trois fois par cycle budgétaire, et

ATTENDU QUE le Comité des droits de la personne est au courant des restrictions financières que subit actuellement notre syndicat; par conséquent,

IL EST DÉCIDÉ QUE le calendrier des réunions du Comité des droits de la personne change comme suit :

- une réunion en personne la première année suivant le Congrès et après l'élection des représentant(e) régionaux(ales) des droits de la personne,
- deux téléconférences la deuxième année, et
- une réunion en personne la troisième année avant le Congrès suivant.

Cette structure comprendra une réunion en personne en moins durant un cycle de trois ans, soit des économies ainsi déterminées par le Comité des finances.

JUSTIFICATION

Le Comité des droits de la personne désire démontrer qu'il est financièrement responsable tout en exécutant les tâches prévues dans son mandat.

Recorded Votes/Votes Consignés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1 Beaudet, Mariette	1	1	1	1	1	1	1	1	3	1
2 Bouchard, Don	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2
3 Cloutier, Jean	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
4 Cormier, Rick	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
5 Deobald, Ken	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
6 Dyck, Milton	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2
7 Evangelho, José	2	1	1	1	1	1	1	1	2	1
8 Friday, Teri	1	4	4	4	4	4	4	4	4	4
9 Hilson, Richard	1	2	1	1	1	1	1	1	2	2
10 Jackson, Michele	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
11 Kristjansson, Barb	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2
12 Lee, Terri	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
13 Mardli, Gus	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3
14 Miller, Glenn	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
15 Moffet, Danielle	1	1	1	1	1	1	1	1	1	3
16 Murphy, Fabian	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2
17 Rogers, Nancy	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2
18 Romano, Maria-L.	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
19 St-Georges, Pat	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2
20 Sullivan, Sue-Ann	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
21 Vanson, Mike	1	2	1	1	1	1	1	1	1	1
22 Zoller, Karen	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
23 Kingston, Bob	1	2	1	1	1	1	1	1	1	2

1=yes/pour 2=no/non 3=abstain/abstention 4=absent

Recorded Votes/Votes Consignés

	11	12	13	14	15	16	17	18	19
1 Beaudet, Mariette	1	1	1	1	3	3	2	2	1
2 Bouchard, Don	1	1	1	1	2	1	1	1	1
3 Cloutier, Jean	1	1	1	1	1	2	2	2	1
4 Cormier, Rick	1	1	1	1	2	1	2	2	1
5 Deobald, Ken	1	1	1	4	1	2	2	2	1
6 Dyck, Milton	1	1	1	1	3	3	2	1	4
7 Evangelho, José	1	1	1	2	1	2	1	2	1
8 Friday, Teri	4	4	4	4	4	4	4	4	4
9 Hilson, Richard	1	2	1	1	2	1	1	2	1
10 Jackson, Michele	1	1	1	1	3	3	2	1	1
11 Kristjansson, Barb	1	1	1	1	2	1	3	1	1
12 Lee, Terri	1	1	1	1	1	2	2	1	1
13 Mardli, Gus	3	3	1	3	3	3	3	1	1
14 Miller, Glenn	1	1	1	1	2	1	1	2	1
15 Moffet, Danielle	1	1	1	1	3	3	3	2	1
16 Murphy, Fabian	1	1	1	1	2	1	1	1	1
17 Rogers, Nancy	1	1	1	1	2	1	1	2	1
18 Romano, Maria-L.	1	1	1	3	1	2	2	1	1
19 St-Georges, Pat	1	1	1	1	2	1	1	2	1
20 Sullivan, Sue-Ann	1	1	1	1	2	1	1	2	1
21 Vanson, Mike	1	1	1	1	3	3	2	2	1
22 Zoller, Karen	1	1	1	1	1	2	2	1	1
23 Kingston, Bob	1	1	1	1	2	1	1	2	1

1=yes/pour 2=no/non 3=abstain/abstention 4=absent